

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du lundi 28 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi 28 novembre 2022, à 18 heure et 30 trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 24 novembre 2022, se sont réunis en séance **extraordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

Étaient présents : M. MONNIER David, M. LE DORLOT Patrick, M. MICHEL Edouard, M. BETOULLE Jérôme, M. BOURNISIEEN Joël.

Était absente excusée : Mme MULLER Sophie (pouvoir M. MONNIER David), M. LEKEUX Clément (pouvoir M. BETOULLE Jérôme), Mme NANTEUIL Nadine (pouvoir M. MICHEL Edouard), Mme CLAY Monique, Mme FOSSEPREZ Emilie,

Secrétaire de séance :

Présents : 5

Votants : 8

Absents : 2

Délibération 2022/33 : Délibération relative aux frais supportés par la commune pour la prise en charge des honoraires d'avocat

Monsieur le Maire, dans le cadre des frais supportés par la commune pour la prise des honoraires de l'avocat représentant les trois communes impactées dans le cadre d'un recours gracieux contre le projet de méthaniseur sur Nonvilliers-Grandhoux, pose la question à l'assemblée du fait de savoir si un ou plusieurs membres du Conseil Municipal sont partie prenante dans le projet sus-cité. Aucune personne n'étant partie prenante M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour poursuivre les débats et statuer sur les frais d'honoraires concernant le méthaniseur.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide de la poursuite des débats en vue de prises de décisions.

Pour : 5

Contre : 2

Abstention : 1

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le 28 novembre 2022
Le Maire, David MONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en sous-préfecture
le 29 novembre 2022
et la publication le 29 novembre
2022.
Le Maire, David MONNIER